

Information sur le cours | journée de la sécurité PERCOS

Thèmes généraux

- Bases légales
- Coûts, système bonus-malus SUVA
- Concept de sécurité de la solution de branche n° 12 -> Documentation d'entreprise (Contenu, moyen d'aide détaillé, application dans la vie de tous les jours)
- Conséquences des manquements au devoir de vigilance
- Trucs et astuces au quotidien

Etat de la technique

- OTConst. 2022 et guide, conception et utilisation
- Protection anti-UV
- Traitement des polluants de construction amiante/HAP/PCB
- Nouvelles fiches techniques
- FAQ Echafaudage

Exigences

Connaissances de base en français **Niveau B1, Cours d'introduction PERCOS complété.**

Veuillez apporter un ordinateur portable / une tablette ou équivalent. Les documents de cours seront mis à disposition par voie électronique.

Durée

De 08h30 à 17h00

Coûts

- Membre Enveloppe des édifices Suisse avec module « Formation supérieure » CHF 420.-
- Membre Enveloppe des édifices sans module « Formation supérieure », membre SESE ou autre association partenaire du Centre de formation Polybat CHF 500.-
- Autres participants CHF 650.-

Inscription

En ligne sur www.enveloppe-edifice.swiss sous la rubrique «**DATES**». L'inscription est obligatoire et les frais de cours doivent être payés **avant le début du cours**. Si vous rencontrez des problèmes pour vous inscrire, merci de contacter Larissa Müller, larissa.mueller@gh-schweiz.ch.

Désinscription

- En cas d'annulation de plus de 14 jours avant le séminaire, 100% des frais de cours seront remboursés ou déduits du prochain cours.
- En cas d'annulation entre 14 et 8 jours avant le séminaire, 50% des frais de cours sont remboursés ou déduits du prochain cours.
- En cas de désistement à moins de 8 jours avant le début du séminaire et en cas d'absence sans annulation, aucun remboursement ou compensation ne sera effectué.
- Si un certificat médical est présenté dans les 7 jours suivant la date du séminaire, les frais de cours seront remboursés sur le prochain cours.
- Si le certificat médical n'est pas présenté dans les 7 jours suivant la date du séminaire, aucun remboursement ou compensation ne sera effectué.